

La récitation du Qour'aane durant les prières de la nuit...

Question : La nuit, lorsque j'accomplis mes prières non obligatoire, puis-je faire la récitation du Qour'aane à haute voix ?

Réponse : Selon les oulémas *hanafites*, celui qui accomplit des prières *nâfilah* la nuit a le choix concernant la récitation du Qour'aane durant ces *salât* : Il peut le faire aussi bien à voix basse qu'à haute voix.

Selon les oulémas *mâlékites*, il lui est recommandé de réciter le Qour'aane à voix haute.

Selon les oulémas *châféïtes*, la récitation du Qour'aane dans ce cas se fait avec une voix modérée (*ni trop forte, ni trop basse*) à condition que cela ne gêne personne (*qui serait en train de prier ou de dormir par exemple*).

Selon les oulémas *hambalites*, il est apparemment recommandé de réciter le Qour'aane à voix basse dans ce genre de prières.

(Réf: « *Al Fiqh oul Islâmiy* » - Volume 1 / Pages 697 et 698)

Wa Allâhou A'lam !